

# SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS LA LIGUE MOTOCYCLISTE RÉGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE



# LA LIGUE MOTOCYCLISTE RÉGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

## SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
ÉDITORIAUX.....	4
Le motocyclisme : un moyen de transport, une passion, un sport.....	5
La Fédération française de motocyclisme (FFM) : un rôle « moteur » dans l'organisation et la pratique du sport motocycliste.....	5
Un éventail de neuf disciplines proposées par la FFM.....	6
La Ligue motocyclisme régionale en Pays de la Loire pour le bon fonctionnement de la FFM.....	8
La situation du motocyclisme dans les Pays de la Loire est en constante progression.....	10
Des disciplines mises en valeur par des clubs actifs.....	10
La principale force ligérienne : des clubs acteurs d'organisations sportives.....	13
Une force secondaire : des licenciés venant de toute l'hexagone et de tranches d'âges différentes.....	15
État des sites de pratique dans les Pays de la Loire.....	16
Des équipements nécessitant une mise aux normes.....	18
Ambitions : des moyens définis et des préconisations à prendre.....	19
Ambitions 2025 : développement des moteurs à énergie nouvelle, intégration des personnes à mobilité réduite (PMR).....	22
Horizon 2025 : évolution des équipements suivant la réglementation future.....	23
Annexes.....	25

# PRÉAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, adaptés aux usages d'aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

La Région des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avec le soutien du Cabinet Amnyos, ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont, avant tout, des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Ils peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.

# ÉDITORIAUX

## Jacques BOLLE



© FFM

Avec plus de 5 000 licenciés, la Ligue motocycliste régionale des Pays de la Loire, est parmi les acteurs les plus dynamiques de la Fédération française de motocyclisme (FFM), notamment via ses 56 moto-clubs. Cette région accueille également plusieurs compétitions d'envergure avec notamment le Grand Prix de France de Vitesse et les 24 Heures Moto au Mans. 2015 est une année particulière puisque le Motocross des Nations se déroule sur la piste d'Ernée, en Mayenne. Ces événements qui attirent des dizaines

de milliers de spectateurs peuvent se dérouler dans les meilleures conditions grâce aux équipements mis à leur disposition.

Pour la FFM, le maillage associatif est essentiel car sans les milliers de bénévoles qui œuvrent au sein de nos 1 350 moto-clubs, les compétitions moto ne sauraient être organisées. La fédération leur apporte tout son soutien en développant depuis plusieurs années un vaste programme d'aide particulièrement envers les moto-clubs organisateurs qui font vivre et développent le sport motocycliste. Cela permet l'organisation de 1 300 épreuves chaque année, qui donnent l'occasion à nos 80 000 licenciés de pratiquer leur passion.

La préservation et la création de circuits, quelle que soit la discipline, est donc nécessaire pour que perdure le sport moto sous toutes ses formes. Lieu de vie, de formation mais aussi d'exploits sportifs, les circuits rassemblent les pratiquants, les passionnés et un public très nombreux en toute sécurité.

**Jacques Bolle**

Président de la Fédération Française de Motocyclisme

## Philippe LEBEAU



© LMR

Comme le souligne notre président de fédération, notre région reflète un engagement humain très participatif. Je tiens pour preuve les 3 épreuves de championnats internationaux, 23 de championnats de France et 27 en championnats en nationale.

Depuis plus de 30 années, notre ligue a su s'adapter pour vivre ; maintenant le monde sportif se doit aussi d'évoluer.

Nos clubs doivent aussi s'adapter, se structurer et se sécuriser pour continuer à organiser des manifestations.

De nouvelles pratiques arrivent, il nous faut aussi les accueillir.

Ensemble, continuons l'œuvre de nos aînés, pour les jeunes sportifs ligériens, mais aussi pour les plus anciens en loisir.

**Philippe Lebeau**

Président de la Ligue Motocycliste Régionale des Pays de la Loire

# Le motocyclisme : un moyen de transport, une passion, un sport

Appelée la moto, la motocyclette est un moyen de transport utilisée par plus de 4 millions de Français, titulaires du permis moto (permis A), ce qui représente 6 % de la population française métropolitaine.

Les passionné(e)s de moto, possédant ou ne possédant pas de permis A, peuvent utiliser leur machine pour leurs loisirs, pour s'entraîner, participer à des compétitions encadrées.

## La Fédération française de motocyclisme (FFM) : un rôle « moteur » dans l'organisation et la pratique du sport motocycliste

La Fédération française de motocyclisme (FFM) est présente dans toutes les dimensions de l'univers motocycliste, sport, loisir, spectacle, pratique quotidienne... Son action est conduite par des passionné(e)s, des milliers de bénévoles sur le terrain et par un personnel de près de cinquante permanents, essentiellement basés au siège parisien. La FFM, fondée officiellement sous le nom d'Union motocycliste de France (le 3 mars 1913), a célébré au printemps 2013 le centenaire de sa création. Son histoire se confond avec celle de la moto en France. La passion de la moto et du sport motocycliste est le maître-mot qui a guidé et animé, à travers ces cent ans d'existence, les actions de tous ses dirigeants et collaborateurs bénévoles. Preuve de son importance et de son influence grandissante, l'**Union motocycliste de France** est affiliée au **Comité national olympique** le

17 juin 1937. L'appellation **Fédération française de motocyclisme** est officielle à partir du 7 décembre 1945. Reconnue par l'État, la FFM est délégataire du Ministère en charge des Sports afin de promouvoir l'activité motocycliste dans toute la France. Cette fédération est dirigée par le président Jacques BOLLE\*.

La FFM a un rôle moteur. Ses missions sont diverses : organiser le sport motocycliste, constituer et diriger les équipes de France, initier les jeunes, développer le loisir moto, défendre et promouvoir les pratiques quotidiennes, former l'encadrement, aider les clubs à organiser les activités motocyclistes.

La FFM est représentée par 21 ligues en France auxquelles s'ajoutent les Départements et Territoires d'Outre-mer (DOM TOM).

*\* Liste des présidents depuis 1913 en annexe*

# Un éventail de neuf disciplines proposées par la FFM

La fédération permet la pratique de neuf disciplines en motocyclisme

Discipline	Définition
<p><b>VITESSE</b> <i>Discipline reconnue à caractère de haut niveau</i></p>  <p>© FFM</p>	<p>La plus ancienne discipline moto englobe des activités aussi variées que les courses sur circuits bitumés, les courses de côte, le dragster, l'endurance. C'est la discipline la plus médiatisée notamment grâce aux Grands Prix (GP) qui ont créé le mythe des pilotes de renommée internationale.</p>
<p><b>MOTOCROSS</b> <i>Discipline reconnue à caractère de haut niveau</i></p>  <p>© FFM</p>	<p>Pratique sur circuit bosselé pourvu de sauts et composé de matériaux naturels (terre, sable...). Motocross, supercross (souvent en salle), quad et supermotard (mixte terre-bitume) ainsi que indoor et SX sont quelques activités regroupées sous la bannière motocross.</p>
<p><b>QUAD</b></p>  <p>© FFM</p>	<p>Le quad connaît un formidable essor depuis 2003. Il est possible de pratiquer cette activité soit en loisir, notamment sous forme de balade sur les chemins ouverts à la circulation publique, soit en compétition au travers de différentes spécialités comme le quadcross, le superquader, l'endurance tout terrain ou encore des formules de promotion.</p>
<p><b>ENDURO</b> <i>Discipline reconnue à caractère de haut niveau</i></p>  <p>© FFM</p>	<p>Apparu en France au début des années 1970, l'enduro se pratique soit en loisir, notamment sous forme de balade sur les chemins ouverts à la circulation publique, soit en compétition, sur un parcours naturel développant parfois près de cent kilomètres dans lequel figurent plusieurs zones sur route fermée où la technicité de pilotage et la vitesse entrent en ligne de compte (zone dite « spéciale »). Accessible en compétition dès 14 ans en 50 cc avec le Brevet de sécurité routière (BSR) ou permis AM.</p>

## Discipline

## Définition

### TRIAL

*Discipline reconnue à caractère de haut niveau*



© FFM

Ici, la vitesse n'entre pas en ligne de compte, il s'agit de franchir des obstacles naturels ou artificiels sur route fermée sans mettre pied à terre où il faut faire preuve d'adresse, de maîtrise de soi et de concentration. Le trial se pratique également en Indoor.

### RALLYE ROUTIER



© FFM

Pratique attachée à la vitesse, elle comporte des secteurs de liaison à parcourir à une moyenne horaire donnée et dans le respect du code de la route que ce soit de jour ou de nuit. Elle se pratique sur circuit ouvert à la circulation. Ce parcours est agrémenté de zones « spéciales » chronométrées sur route fermée où la vitesse est prise en compte. Les départs des pilotes sont donnés individuellement.

### COURSE SUR PISTE



© LMR

Elle se dispute tout en glisse sur des anneaux ovales en herbes, en cendrée, en terre battue ou même des patinoires.

### MOTO-BALL



© FFM

Le moto-ball est un sport se pratiquant (parfois en nocturne), avec des motos de 250 cc, selon des règles sportives voisines du football.

### TOURISME



© LMR

Activité fondée sur la convivialité et la découverte des régions dont l'objectif est d'effectuer le plus de déplacements et de distance à moto.

# La Ligue motocyclisme régionale en Pays de la Loire pour le bon fonctionnement de la FFM

Créée depuis 1962, sous l'appellation **Atlantique-Anjou**, elle devient le 6 septembre 1980, la **Ligue motocyclisme régionale des Pays de la Loire** (LMR des Pays de la Loire).

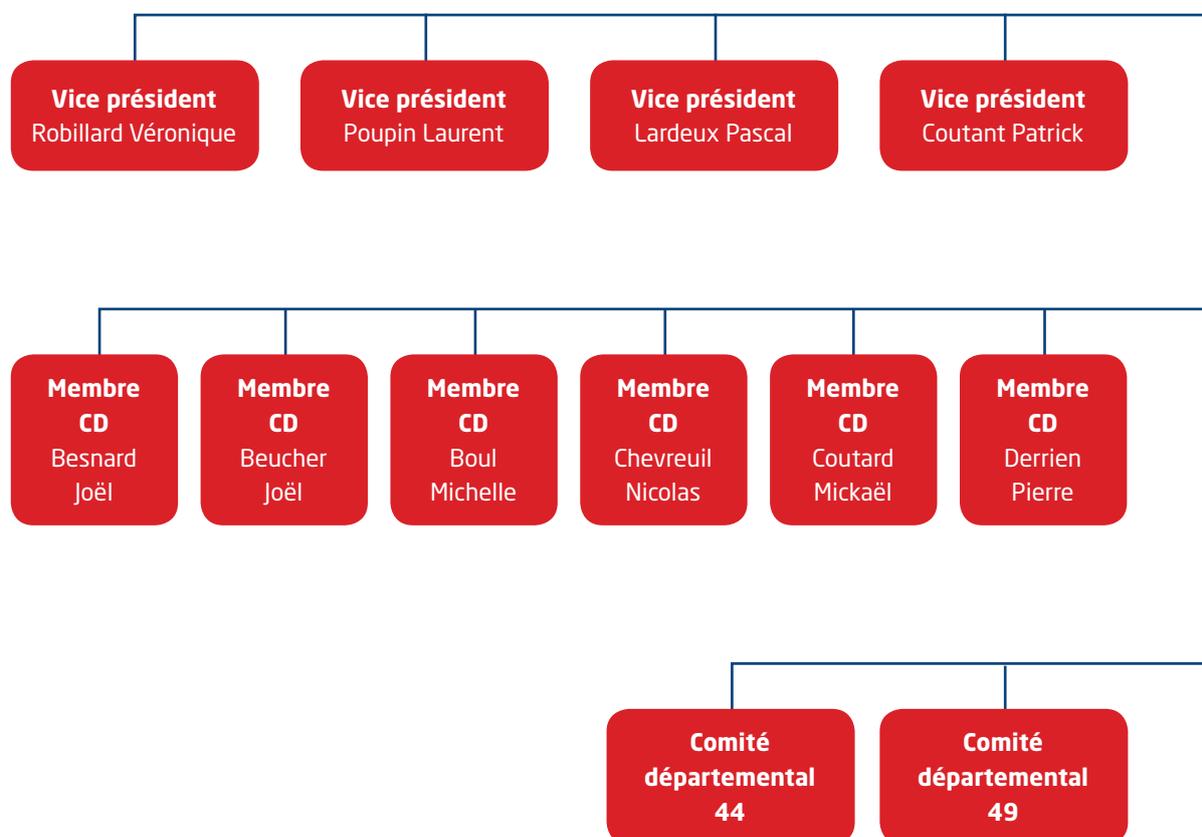
Conforme à la région administrative, la LMR des Pays de la Loire est classée 4<sup>e</sup> ligue de France (en nombre de licenciés) sur les 21 ligues métropolitaines.

**Dans cette région, 5 disciplines y sont représentées :**

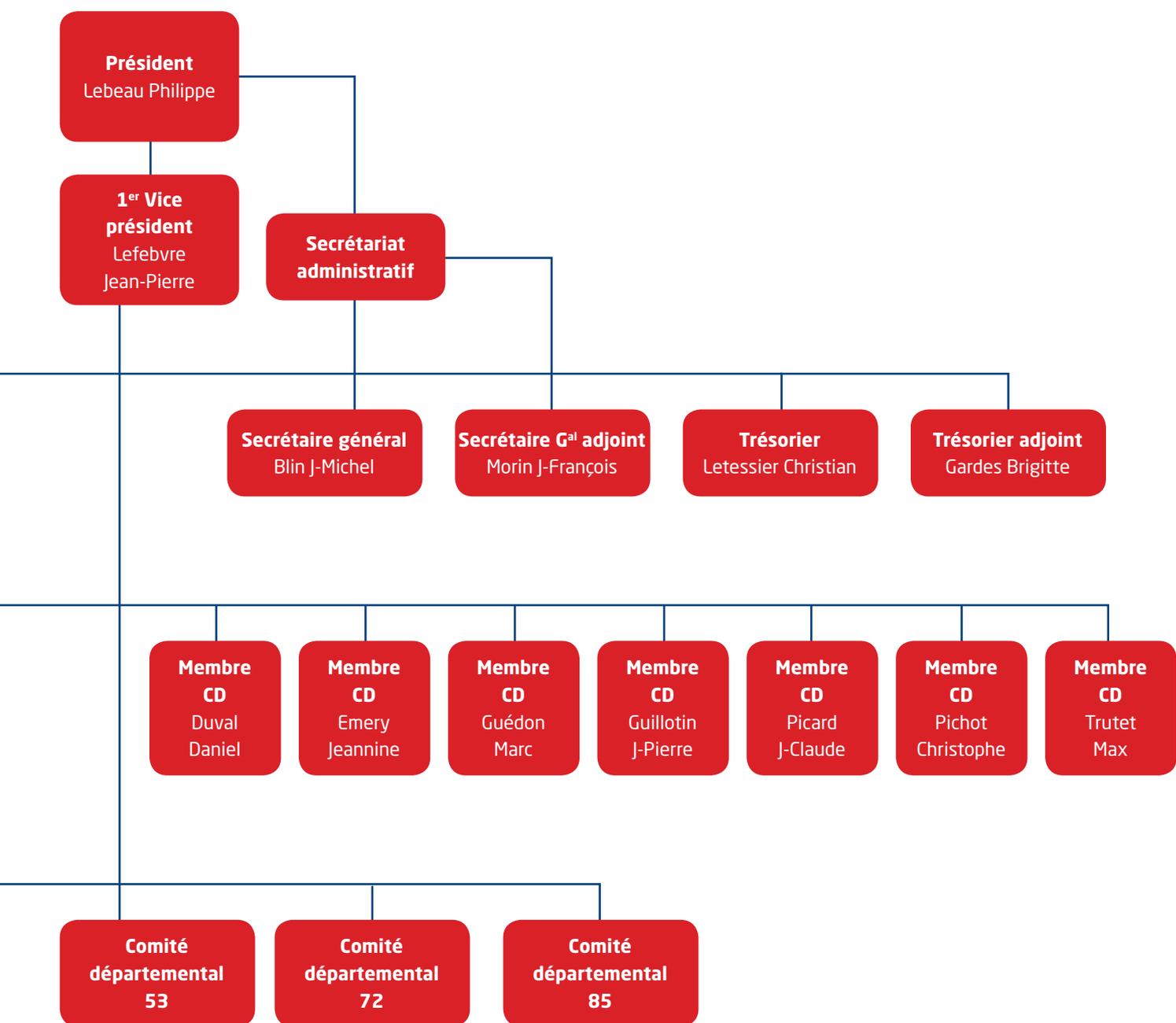
- vitesse ;
- motocross ;
- enduro ;
- trial ;
- tourisme.

**La Ligue motocyclisme des Pays de la Loire est composée de la manière suivante :**

- le bureau du comité directeur ;
- le comité directeur ;
- les comités départementaux ;
- les commissions de chaque discipline ;
- le collège technique, de chronométrage, communication et développement, médical, de formation permanente, environnemental ;
- le comité de la pratique éducative ;
- le comité de contrôle des comptes ;
- le tribunal régional de discipline et d'arbitrage.



## Organigramme de la Ligue motocycliste régionale des Pays de la Loire

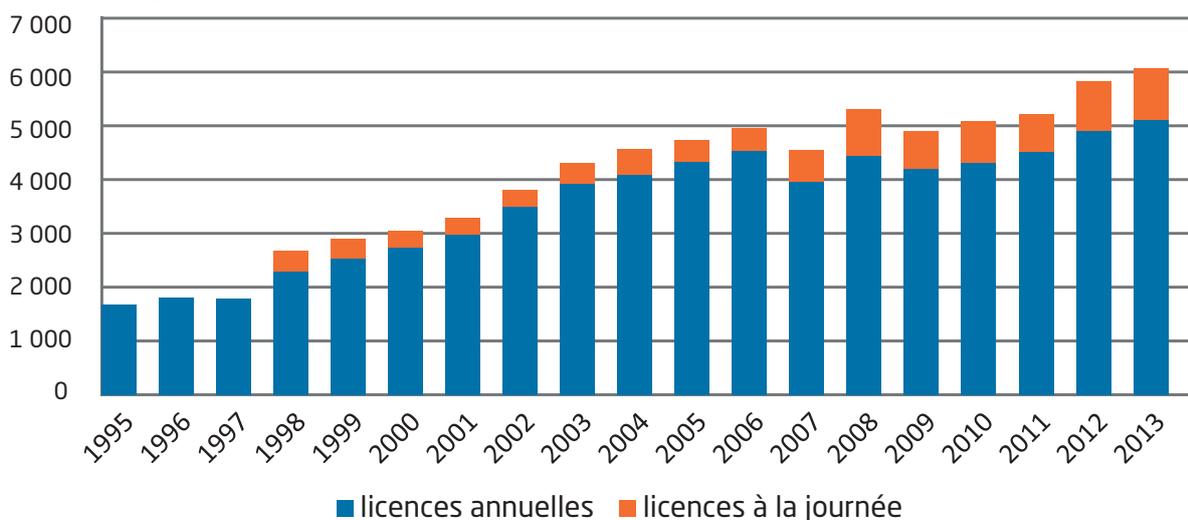


# La situation du motocyclisme dans les Pays de la Loire est en constante progression

La Fédération française de motocyclisme (FFM) est en constante progression, atteignant les 74 880 licences annuelles et 15 801 licences à la journée, en 2013, pour 1 350 clubs.

La région des Pays de la Loire, avec environ 6 000 licenciés en 2013 répartis sur 56 clubs, représente 7 % des licences annuelles et 7 % des licences à la journée. Elle connaît une progression constante.

## Evolution des licences annuelles et à la journée en Pays de la Loire de 1995 à 2013



En nombre de licenciés, la Loire-Atlantique et la Sarthe sont les départements les plus importants des Pays de la Loire, représentant 75 % du nombre total de licenciés au niveau de la région. Après cette analyse, une hausse des licenciés ne se poursuivra sans doute pas dans les années à venir

dûe à l'augmentation régulière du coût de la part assurance, influant sur le prix des licences. Ceci a pour effet de décourager les publics à se fédérer, se licencier et pratiquer dans un cadre réglementé, sécurisé via la ligue et la fédération.

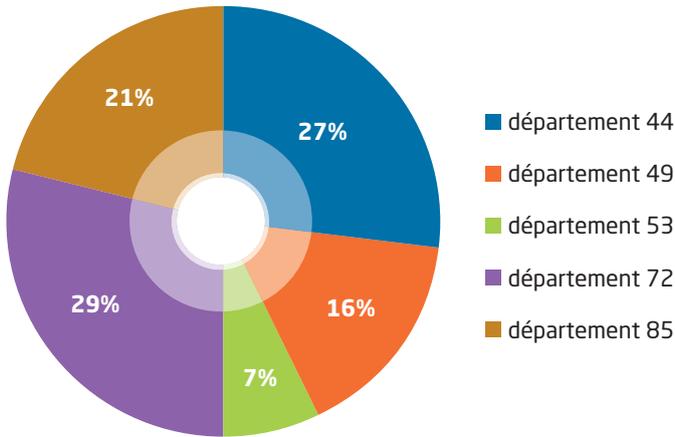
## Des disciplines mises en valeur par des clubs actifs

Tous les départements sont très actifs dans les Pays de la Loire.

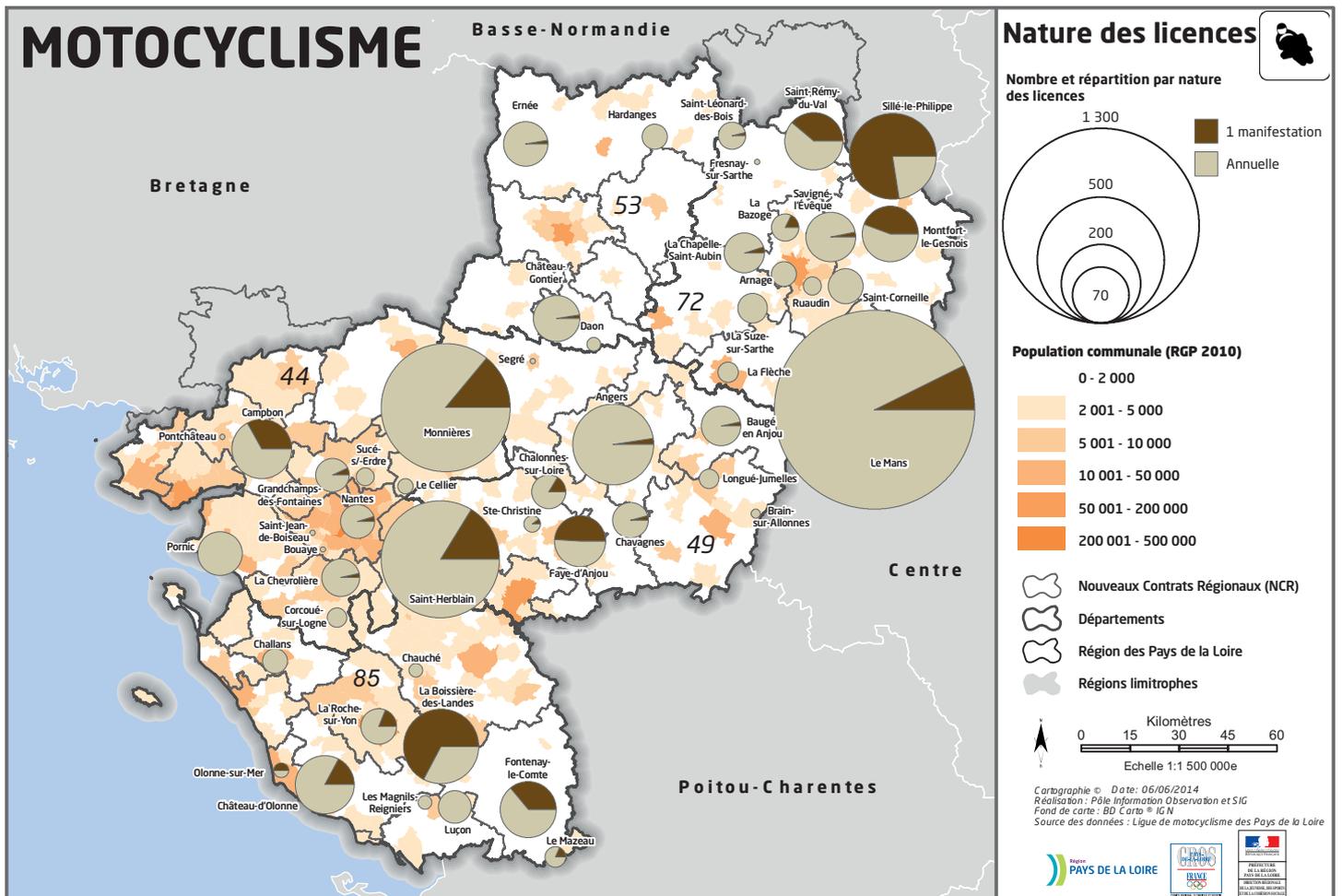
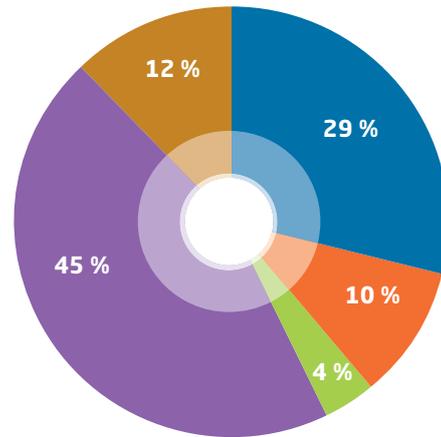
Département	Nb clubs	Nb licences annuelles	Nb de licences une manifestation	Vitesse	Moto-cross	Trial	Tourisme	Enduro
44	17	1 296	222	7	11	0	4	1
49	10	368	150	1	7	1	4	0
53	4	181	4	0	4	0	0	0
72	18	1 912	437	6	10	6	2	1
85	13	382	222	4	7	2	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>4 139</b>	<b>1 035</b>	<b>18</b>	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>3</b>

Données de 2013

## Nombre de clubs par département en Pays de la Loire en 2013



## Nombre de licences par département en Pays de la Loire en 2013

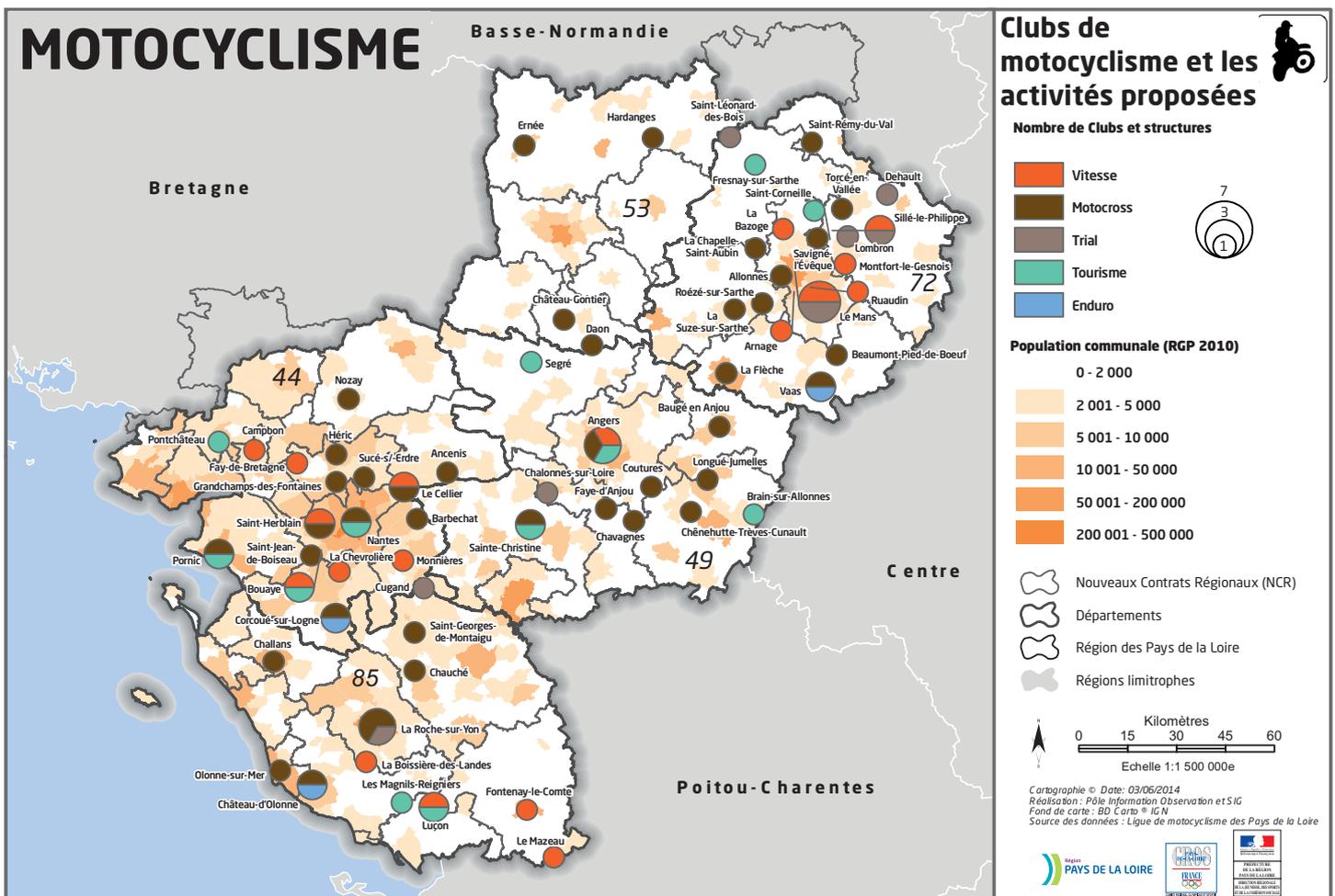


Le **motocross** (Mx) est la discipline la plus représentée dans notre région avec plus de 50 % des clubs référencés. Elle est bien mise en valeur dans les départements de la Loire-Atlantique, par ses onze clubs, et de la Sarthe par ses dix clubs, ainsi que dans le Maine-et-Loire et la Vendée par leurs sept clubs. Le Mx est la principale richesse de nos 4 clubs mayennais avec des épreuves de haut niveau (Mx des nations).

La discipline **vitesse** prend une place très importante dans les départements de Loire Atlantique, de la Sarthe et de la Vendée, avec la présence des circuits d'Ancenis et de Fay-de-Bretagne (44), des trois pistes du Mans (72), et celle de Fontenay-le-Comte

(85). Dix-huit clubs sont très actifs dans cette discipline. La vitesse connaît également des épreuves de renom et de haut niveau (championnat du Monde). Le **trial** occupe une place importante dans le département sarthois, dans lequel s'organisent des belles épreuves de trial à un niveau régional. Le trial est également représenté dans le Maine-et-Loire et la Vendée.

Le **tourisme** est activement présent dans la région, à l'exception du département de la Mayenne. Cette discipline connaît des organisations de niveau championnat de France avec des épreuves ouvertes aux clubs FFM, ainsi que des championnats randonneurs (conducteurs et passagers).



# La principale force ligérienne : des clubs acteurs d'organisations sportives

Grâce aux actions de nos clubs, de nos bénévoles, le motocyclisme reste un sport de compétitions et de loisirs (tourisme).

## La répartition du nombre d'épreuves par niveau d'organisation en Pays de la Loire

Organisations	Dép.44	Dép.49	Dép.53	Dép.72	Dép.85	Total
<b>Nb clubs organisateurs</b>	5	6	4	8	6	<b>29</b>
<b>Nb d'épreuves :</b>						
• niveau régional	4	3	2	9	3	<b>21</b>
• niveau national	2	7	2	6	12	<b>29</b>
• niveau international	0	0	1	3	0	<b>4</b>
<b>Entraînement / Stage CASM*</b>	30	11	12	10	17	<b>80</b>
<b>Educatif</b>	2	0	0	1	2	<b>5</b>

Données de 2013

\*CASM : Certificat d'aptitude au sport mécanique.



© FFM

Nos bénévoles doivent passer des formations pour encadrer, former les pilotes ainsi que des remises à niveau, requalifications.

La FFM met en place annuellement le suivi de l'activité des officiels et l'élaboration des règles propres à cette activité en matière de déontologie et de formation. Ainsi que la promotion des activités de dirigeants et d'officiels auprès des jeunes licenciés. La fédération a créé le Comité de formation des dirigeants et des officiels (CFDO) qui est chargé de cette mission.

#### **La liste des officiels est composée :**

- des directeurs de course ;
- des arbitres ;
- des commissaires sportifs ;
- des commissaires techniques ;
- des commissaires de route, de piste, de zone, de stand ;
- des chronométreurs.

Les formateurs de formateurs de Ligue sont regroupés en cinq zones, avec un formateur de formateurs par zone désigné par le comité de formation. Cette formation de formateurs est axée sur la pédagogie à appliquer lors des formations d'officiels.

Les directeurs de course et commissaires sportifs ont deux niveaux de qualification : 1<sup>er</sup> degré (officiel sur les épreuves nationales, hors championnat de France) et 2<sup>e</sup> degré (officiel sur les épreuves internationales, hors coupe, trophée, championnat FIM), zone Union Européenne (hors coupe, trophée, championnat FIM Europe) et nationales de championnat de France.

Certains bénévoles passent également des formations d'éducateurs sportifs pour avoir des brevets fédéraux qui sont requis pour animer, encadrer ou entraîner bénévolement au sein d'un moto-club affilié :

- Brevet fédéral d'animateur (BFA) : initiation et sécurité ;
- Brevet fédéral de moniteur (BFM), autonomie et acquisition technique ;
- Brevet fédéral d'éducateur (BFE) : perfectionnement.

On peut rajouter également les certifications professionnelles : certificat de qualification professionnelle (CQP) ; Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) ; Diplôme d'état supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS).

Concernant la pratique des jeunes enfants, la FFM développe des produits et des actions éducatives. Ceux-ci sont à la disposition des structures affiliées, voire des éducateurs, pour accompagner la progression des nouveaux pratiquants et ainsi offrir aux enfants, dès 6 ans, une progression pédagogique structurée. Cette pratique a pour objectif l'apprentissage de la maîtrise d'un deux-roues motorisé ou d'un quadricycle et l'éducation à la sécurité routière. Afin de permettre aux pilotes d'acquérir un niveau de maîtrise nécessaire pour accéder à la compétition, le Comité des activités de découverte, d'initiation, de loisir et d'éducation (Cadile) définit les contenus de formation et les diplômes correspondant à chaque niveau.

La pratique éducative se déroule sur un site éducatif conformément aux dispositions prévues par le Cadile.

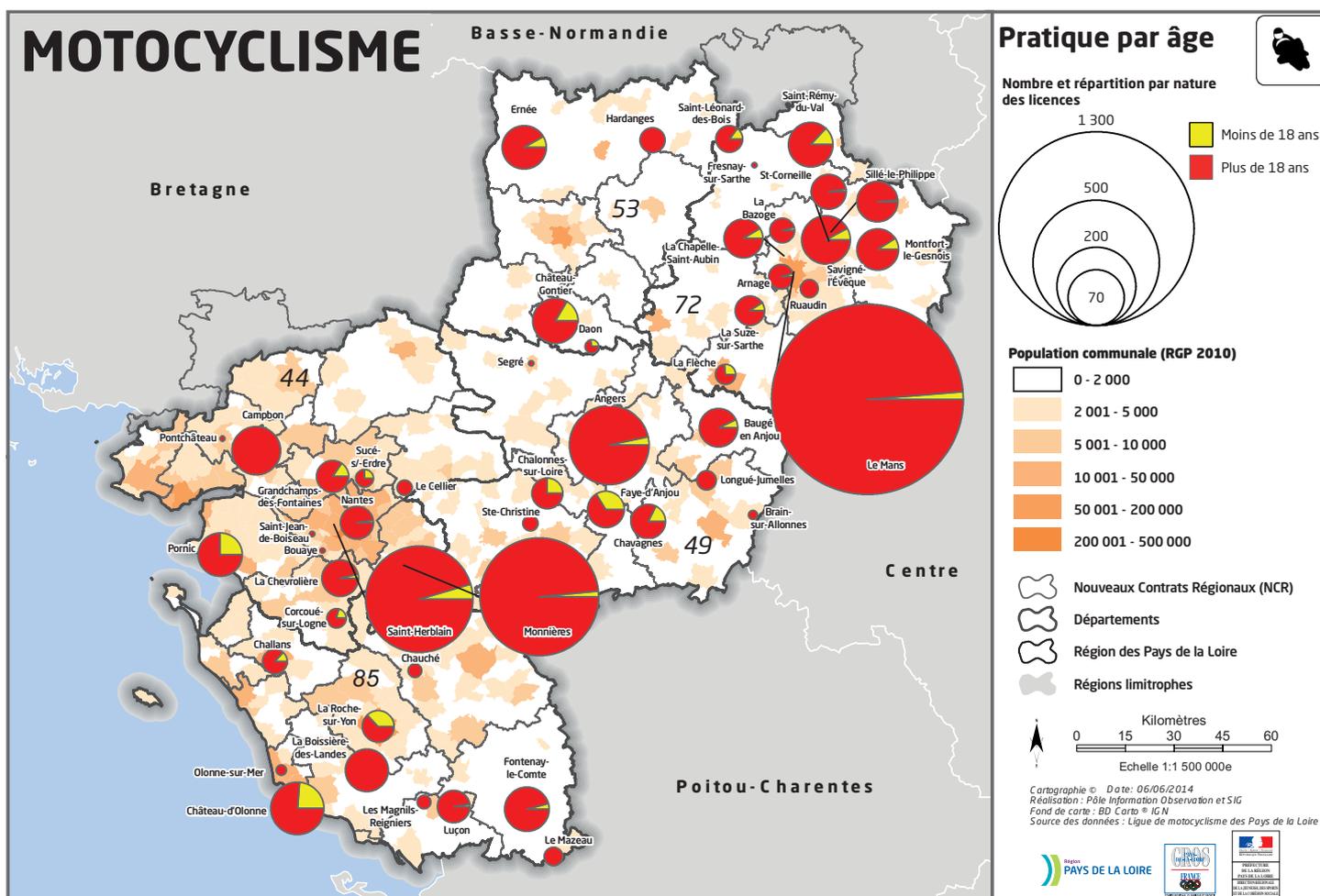
#### **Les produits fédéraux proposés sont :**

- le Certificat d'aptitude au sport motocycliste (CASM) permettant aux personnes non titulaires du permis moto A de pratiquer le sport motocyclisme. Ce certificat prend effet suite à une formation théorique et pratique à partir de 12 ans.
- le Guidon. Pour les moins de 12 ans, un diplôme Guidon (bronze, argent et or) est validé en fonction de son niveau d'âge et de pratique par des brevetés référents.

# Une force secondaire : des licenciés venant de toute l'hexagone et de tranches d'âges différentes

Nos clubs des Pays de la Loire permettent aux licenciés Ligériens de pratiquer leur passion. Ces clubs attirent également des pilotes de régions limitrophes et lointaines, mais également de pays étrangers. Le constat concernant le taux de pénétration a été exclu en raison des lieux de résidence diversifiés. Le motocyclisme rassemble des licenciés de générations différentes. L'apprentissage peut commencer dès l'âge de 6 ans et être pratiqué à tout âge. Par exemple, nous avons des pilotes octogénaires qui pratiquent et/ou qui officient.

Cet écart d'âge permet de distinguer les mineurs et les seniors et de constater que les jeunes de moins de 18 ans (environ 6 %) sont bien répartis dans les départements en fonction du nombre de clubs. Les plus de 18 ans ont plus d'impact sur les départements de la Sarthe et de la Loire-Atlantique, en raison de la discipline vitesse. Cette dernière nécessite des structures (circuits), davantage d'expérience (pilotage) et de moyens financiers.



## La répartition des licenciés motocyclistes par département

Âge	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
- de 18 ans	26 %	19,5 %	9 %	26 %	19,5 %
+ de 18 ans	31 %	10 %	4 %	47 %	8 %

(Données de 2013)

On peut constater que les féminines ne représentent que 6 % de l'ensemble des pilotes de notre ligue, et représentent 9 % des moins de 18 ans et 5 % en plus de 18 ans.

## État des sites de pratique dans les Pays de la Loire

Il est important dans un premier temps de mettre en avant l'historique de création des sites de pratique. Ils relèvent soit de l'initiative privée de propriétaires fonciers pour les circuits de motocross, ou de l'initiative associative. Les circuits de vitesse sont le plus souvent des équipements relevant du secteur marchand.

Ceci représente environ 50 % de circuits privés et 50 % de circuits appartenant à des municipalités ou communautés de communes, etc.

Les sites de pratique sont parfois loués, mutualisés pour les compétitions avec d'autres clubs ligériens. A l'aide du RES (Recensement des équipements sportifs), d'une enquête auprès de clubs en 2013 et un rapprochement avec nos fichiers, l'analyse sur les équipements par département a permis de connaître le nombre d'équipements et le niveau maximum de ces équipements pour la FFM. Nous n'avons pas pris en analyse les circuits de la fédération affinitaire (Ufolep) par manque d'information.

## La répartition des équipements par discipline et leur niveau par département

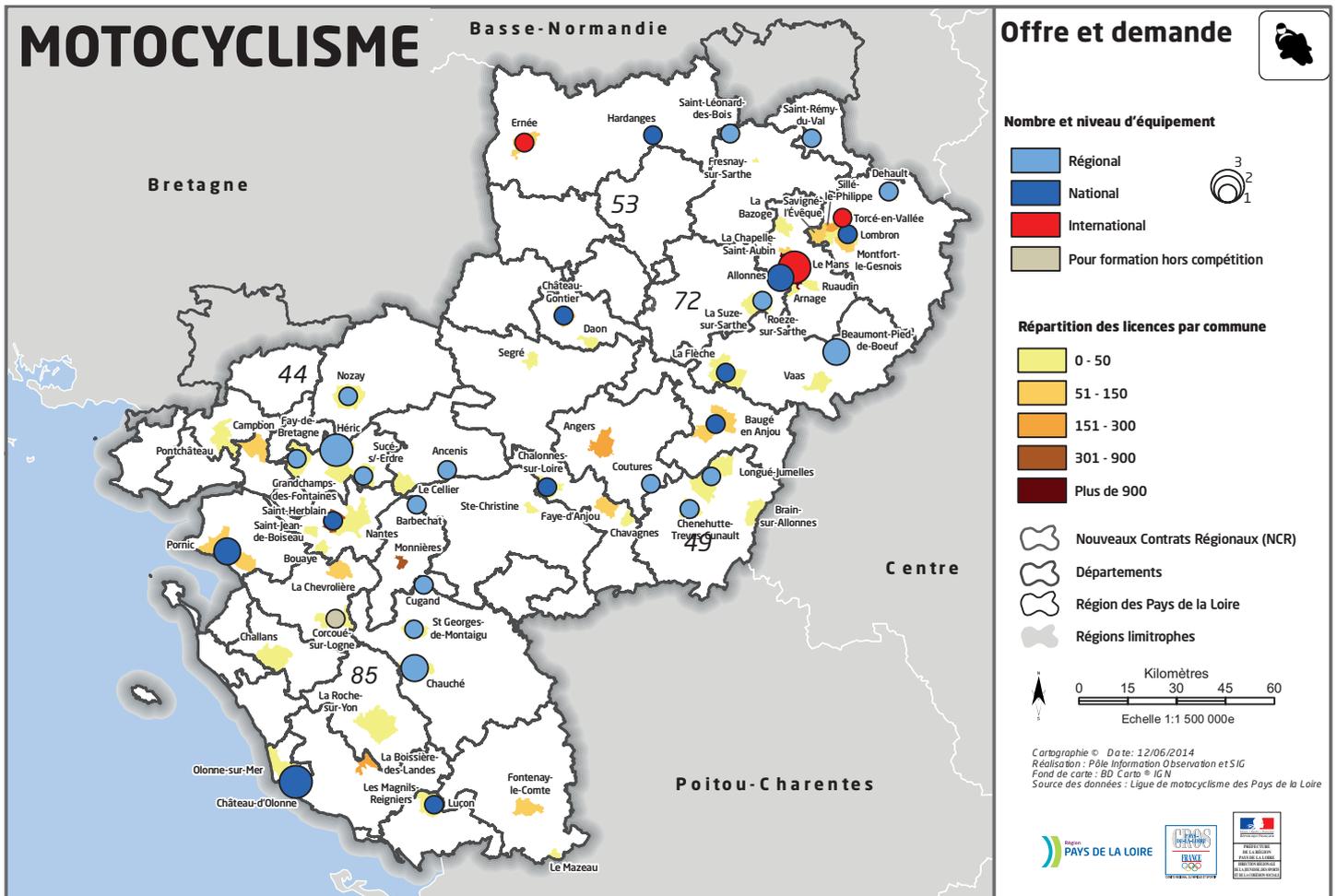
Dép.	Nombre d'équipement par discipline					Niveau de l'équipement		
	Vitesse	Motocross	Trial	Tourisme	Enduro	Régional	National	Autres
44	2	8	0	0	1	6	3	2
49	0	3	1	0	0	2	2	0
53	0	3	0	0	0		2	1 international
72	3	8	3	0	0	6	4	4 internationaux
85	1	5	1	0	1	6	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>7</b>

Données de 2013

Sur ces équipements de pratique, s'organisent de nombreux événements :

- Le championnat de France motocross et moto 25 à Saint-Herblain (44) ;
- Le championnat de France course sur piste à Sainte-Christine et le side car international à Baugé ainsi que le Ducati de France sur l'ensemble des circuits nationaux de vitesse (49) ;
- Le Grand Prix motocross organisé en Mayenne à Ernée (53) ;

- Le Grand Prix vitesse, Les 24 Heures du Mans moto (72) ;
- Le Rallye moto 53<sup>e</sup> édition en Sarthe, championnat de France (72) ;
- Le Championnat de France moto 25 à Fontenay-le-Comte et Championnat de tourisme (85).



## Département de la Loire-Atlantique

Le département de la Loire-Atlantique a le privilège de disposer de deux circuits de vitesse (Fay-de-Bretagne et Ancenis (uniquement moto 25 power)). Ces deux circuits accueillent des pilotes voulant s'entraîner ou avoir une pratique de loisirs sécurisée. Fay-de-Bretagne est un équipement de niveau régional et Ancenis de niveau national. Pour ce dernier, une épreuve de championnat de France est organisée. Ce circuit est limité à des véhicules de puissance de moins de 25 CV. Sur le circuit d'Ancenis, un championnat de France moto 25 power vitesse et endurance est organisé grâce à des structures karting pouvant accueillir de la moto 25 power.

En motocross, la Loire-Atlantique a également la chance d'être munie de huit circuits motocross, utilisés à des niveaux régionaux ainsi que pour une épreuve nationale (Saint-Herblain). Sur ce département, le circuit école EFM (École française de motocyclisme) de Corcoué-sur-Logne permet aux pilotes de suivre une formation en motocross et en enduro,

il est utilisé hors compétition (site d'excellence sportive). La discipline trial arrive difficilement à se développer en Loire-Atlantique.

## Département du Maine-et-Loire

Le département du Maine-et-Loire n'a pas de circuit vitesse. Les circuits motocross et terrains trial sont présents dans ce département. En motocross, les trois circuits sont des équipements de niveau régional (2) ainsi que de niveau national (Baugé-en-Anjou). En trial, le terrain est prévu pour un niveau national (Chalonnnes-sur-Loire) pouvant recevoir des organisations importantes (ex : Coupe des régions en 2014) mais aussi de l'initiation et de la formation.

## Département de la Mayenne

Le département de la Mayenne est équipé de 3 circuits motocross qui reçoivent des organisations de niveau régional ainsi que de niveau international (Ernée). Les autres disciplines ne sont pas développées.

## Département de la Sarthe

Le département de la Sarthe est renommé pour ses 3 circuits de vitesse au Mans sur lesquels des événements de niveau national et international sont organisés.

Ce département est également connu pour ses 6 circuits de motocross et ses 3 terrains de trial. Sur lesquels des organisations de niveau régional et national s'organisent ainsi qu'une épreuve motocross de niveau international (Torcé-en-Vallée).

## Département de la Vendée

Le département de la Vendée est le département qui connaît une certaine diversité au niveau des équipements. Deux circuits de vitesse (Fontenay-le-Comte) reçoivent des organisations de niveau national ainsi que des entraînements. Cinq circuits de motocross sont concentrés dans ce département : deux circuits peuvent accueillir des organisations niveau régional, les trois autres au niveau national.

Le trial essaye de maintenir une certaine activité dans ce département.

## Des équipements nécessitant une mise aux normes

Au niveau ligérien, afin de respecter les évolutions de sécurité protégeant le public et les pilotes, nous avons constaté des axes importants d'améliorations pour mise en conformité. Celles-ci sont en particulier référencées comme suit :

- bâtiments à rénover pour rentrer dans un schéma éco-responsable ;
- absence de sanitaires pour accueillir les pilotes et le public de façon hygiénique et confortable, ainsi que les personnes à mobilité réduite ;
- manque de local de rangement pour le matériel, manutention importante ;
- aire de nettoyage à prévoir afin de sécuriser et de canaliser les liquides et polluants divers vers des zones contrôlées ;
- parking à développer pour accueillir dans un lieu praticable par tous les temps, les pilotes, commissaires et des personnes à mobilité réduite accompagnant, ainsi que pour le public d'une manière générale ;
- problème au niveau du coût des assurances et augmentation permanente qui malgré la concurrence au niveau des réassurances reste très élevée. Ce qui a pour conséquence une augmentation des coûts de licence devenant difficilement supportable pour les familles et met en danger l'organisation de manifestations sportives ;

- sur la région, on totalise 4 circuits de vitesse homologués sur les 24 en France, dont certains sont homologués karting (1 circuit pour la région ligérienne sur 23 en totalité en France). Ces chiffres démontrent une possibilité de pratique.

### **Pour maintenir l'existant, on constate deux axes de travail liés à l'environnement :**

- les émissions sonores engendrent des conflits d'usage avec le voisinage pour les circuits. Des négociations sont souvent à établir avec les riverains conduisant parfois à réduire les jours et/ou heures d'ouverture des circuits afin de limiter les niveaux de nuisances sonores admis ;
- les aires de nettoyage et de ravitaillement sont maintenant clairement identifiées par la FFM qui reste vigilante et adapte ces règlements techniques et sportifs en fonction de ces contraintes (ex : aires de nettoyage, tapis environnementaux).

Le diagnostic montre que certaines infrastructures doivent s'équiper de structures indispensables : sanitaires, toilettes, et vestiaires pour améliorer leur site d'accueil de leur équipement sportif.

# Ambitions : des moyens définis et des préconisations à prendre



© FFM

Conscient de la difficulté de pérenniser les lieux de pratique dans le respect des contraintes environnementales, l'ambition principale est le maintien de l'existant avec des moyens bien définis :

- **par la politique de rachat des circuits par la Fédération française de motocyclisme.** La Fédération française motocyclisme a déjà acquis 6 circuits tout-terrains nationaux. D'autres achats peuvent être envisagés, lorsque l'avenir, la pérennisation de l'activité peuvent être mis en danger.
- **par la mise à niveau des circuits et des infrastructures,** notamment des circuits tout-terrains. Les circuits de vitesse ont été historiquement les plus contraints par la réglementation.

Si les circuits font l'objet d'une homologation en Préfecture face à l'évolution technique des motos,

des tracés de circuits, la fédération mène une politique proactive pour sécuriser les circuits de motocross, en particulier vis-à-vis du public (nomination de 2 experts nationaux, formation d'experts à l'échelon départemental, inspection des circuits, ...).

Cette mise à niveau est complexe et parfois mal comprise par certains clubs qui existent depuis de nombreuses années.

Dans un premier temps, les circuits de championnats de France ont été visités par les experts qui ont souhaités des travaux pouvant être importants dans certains cas. Dans un deuxième temps, les autres circuits, dont ceux de championnats régionaux, seront à leur tour visités.



© FFM



© FFM

Les préconisations faites concernent, entre autre, la protection du public dans le respect des règles techniques et de sécurité qui sont régulièrement mises à jour.

- **Par le respect de l'environnement** en réalisant les préconisations suivantes :

1. Certains circuits ont réalisé des aménagements naturels pour réduire l'impact des émissions sonores en faisant des moellons, des talus en y plantant de la végétation, des haies, des arbres, parfois dans le cadre d'une compensation carbone, en réalisant un bilan de carbone aux abords des circuits à la faveur d'une organisation.

Par contre, s'agissant des émissions sonores des machines, la difficulté consiste dans le fait que peu de machines sont fabriquées en France, elles viennent d'Autriche, d'Espagne, d'Italie ou de cer-

tains pays asiatiques comme le Japon. Les normes sonores ne sont pas identiques, le rapport au bruit n'est pas le même d'un pays à l'autre. Les machines neuves importées ne correspondent donc pas aux normes françaises. La Fédération française de motocyclisme travaille depuis presque 5 ans, avec les industriels, pour que les niveaux sonores soient abaissés.

Par ailleurs, la mise en place d'une politique de formation des commissaires techniques, sur les nouvelles mesures d'émission sonore permet de contenir l'impact sonore des machines en course ou en entraînement.

Ces mesures impactent également le niveau des équipements qui doivent tenir compte de la propagation des émissions sonores, notamment vis-à-vis du voisinage et des milieux naturels.



© FFM

2. La prise en compte de la dimension environnementale pour rentrer dans un schéma éco responsable avec la mise en place d'aires de nettoyage. Le but étant d'éviter des rejets d'huile dans la nature. Ces aires de nettoyage sont actuellement plus ou moins adaptées à cette contrainte. Les clubs ont des progrès à faire.



© FFM



© FFM



© FFM



© FFM

# Ambitions 2025 : développement des moteurs à énergie nouvelle, intégration des personnes à mobilité réduite (PMR)

À l'horizon 2020/2025, l'ambition est le développement des moteurs à énergie nouvelle. C'est un marché qui commence à émerger en termes de véhicules électriques avec des tarifs qui commencent à être plus raisonnables. Le souci est que l'énergie électrique est très chère du fait que les batteries nécessaires à son fonctionnement ont un coût important par rapport au prix d'une moto ou d'un quad traditionnel, notamment les batteries de nouvelle génération (polymère lithium ion).

Une politique d'incitation à l'acquisition de machines électriques, au niveau des écoles, est mise en place. On peut imaginer demain un développement de l'activité dans la ville, plus sous forme de découverte de la pratique que de la compétition, quoique, dans certaines disciplines (ex : motocross, trial...) pouvant se dérouler en salle (indoor), le développement à

partir de motos électriques semble parfaitement adapté. La formation de jeune à la conduite dans des espaces généralement inaccessibles à la moto (exemple : hall multi-activités, gymnase, parc d'exposition fermé) existe déjà dans d'autres régions avec l'accompagnement du Conseil régional (exemple : La Bourgogne) avec la mise à disposition aux clubs pour organiser des portes ouvertes.

On peut imaginer des compétitions dans les années à venir, en particulier en trial, discipline plus adaptée que la vitesse ou le motocross ; ce qui engendra une offre diversifiée.

Certains sites militaires existants pourraient être utilisés pour organiser des épreuves d'enduro.

À l'avenir, certaines épreuves pourraient se développer sous forme indoor (pratique en salle) dans des lieux comme les vélodromes, cynodromes.



© FFM



© FFM



© FFM



© FFM

Une intégration des personnes à mobilité réduite dans les formations est une ambition à prendre en compte, à développer afin d'adapter celles-ci, d'équiper les accès sur les sites, etc.

Du travail est encore à accomplir vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Avec l'appui de personnes brevetées, diplômées d'État et fédérales, la ligue fait en sorte de proposer une approche pour tous, dans le respect des textes et de la sécurité. Elle travaille avec tous les comités départementaux sur des actions ponctuelles de découverte.

**La fédération a également mené plusieurs actions :**

- l'achat de motos électriques avec des tests en grande nature en tout terrain ;

- l'aide auprès des constructeurs et des industriels ;
- le soutien de pilote en championnat de France ;
- l'aide vers les structures fédérales pour acquérir des motos électriques.

Pour accompagner ces nouvelles pratiques et prendre en compte pleinement la dimension environnementale, la Fédération française motocyclisme a créé un Comité environnement et développement durable. Notre ligue régionale contribue également à l'environnement avec des étapes ciblées : recensements, propositions, aides aux financements, réalisations chantiers importants laborieux, bousculant quelques idées bien ancrées. Les motards sont aussi des acteurs de l'environnement !

## Horizon 2025 : évolution des équipements suivant la réglementation future

Les équipements sont à faire évoluer en fonction de la réglementation future.

Certains structures doivent s'équiper de bâtiments afin d'accueillir dans les meilleures conditions les pilotes et spectateurs : sanitaires pour les personnes à mobilité réduite, des douches hommes/femmes, locaux de rangements pour le matériel de protection, local d'accueil pour l'infirmerie et les secouristes, accueil abrité pour les accompagnateurs, panneaux d'affichage, panneaux d'indication, local secrétariat, salle de réunion, podium, etc. Ces équipements permettraient d'organiser des stages d'initiation et de perfectionnement, des portes ouvertes, des formations, d'animer des groupes de travail, d'héberger la restauration le jour des épreuves, etc.

Certains équipements actuels sont constitués de bâtiments modulaires qui ont été récemment rénovés par les municipalités. Mais la plupart des bâtiments ont besoin d'être remplacés ou d'être agrandis.

Des réalisations pourraient rentrer dans un schéma éco-responsable et pourraient répondre aussi à une intégration dans le paysage urbain existant, les services des municipalités étant aussi très sensibles sur ce sujet. Les autres structures seront, à terme, habillées de bois imputrescible, afin d'allier une présentation agréable pour tous à une optimisation des utilisations par les clubs. Les bâtiments actuels seraient susceptibles d'être remplacés par des installations dites temporaires (barnum).

Certaines structures sur les sites de pratique sont utilisées quatre jours par semaine, voire la semaine entière pour des roulages loisirs et/ou entraînements ainsi que pour des organisations d'épreuves sportives, comme les championnats de France et d'Europe, sous l'égide de la Fédération française de motocyclisme.

Les sites sont à doter d'aire de nettoyage d'arrivée d'eau, d'arrosage automatique, de raccordement aux réseaux électrique, téléphonique et internet, ainsi que d'éclairages, de clôture afin de sécuriser les sites. La possession d'engin pour l'entretien régulier des circuits est nécessaire pour certaines structures (abords, pourtours à entretenir, mise en place de pneumatiques pour délimiter la piste, remise en état du circuit après chaque utilisation).

L'entretien de l'espace vert par tonte et l'arrêt de l'utilisation de désherbant rentreraient également dans ce schéma, ainsi que la mise à disposition des parkings en herbage aux agriculteurs pour pâture. La réalisation d'un forage permettrait d'exploiter l'eau pluviale. Cela réduirait l'utilisation d'eau potable pour les sanitaires et l'espace de nettoyage en période sèche. L'acquisition d'un système de tri sélectif des déchets optimiserait l'évacuation vers la déchetterie. Les parkings sont à agrandir afin d'accueillir les pilotes, commissaires, handicapés et spectateurs dans les meilleures conditions possible par tous les temps.

Une utilisation plus fréquente des sites pourrait être recherchée par la pratique d'autres activités sportives, culturelles et de loisirs proposée par les autres associations des communes ou des départements. Certains circuits vitesse nécessitent des réfections de piste, une finalisation de la mise en norme PMR (l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) des installations, un aménagement de l'entrée.

Suite aux données communiquées par les clubs, nous avons constaté qu'au niveau des Pays de la Loire :

- 77 % des clubs ont besoin d'équipements extra sportifs (infrastructures, locaux conviviaux),
- 33 % des clubs ont besoin de sanitaires, douches, toilettes avec accès aux personnes à mobilité réduite,
- 94 % des clubs ont des besoins concernant des aménagements de piste notamment :
  - sécurité des pilotes et du public ;
  - aménagement de pratiques nouvelles ;

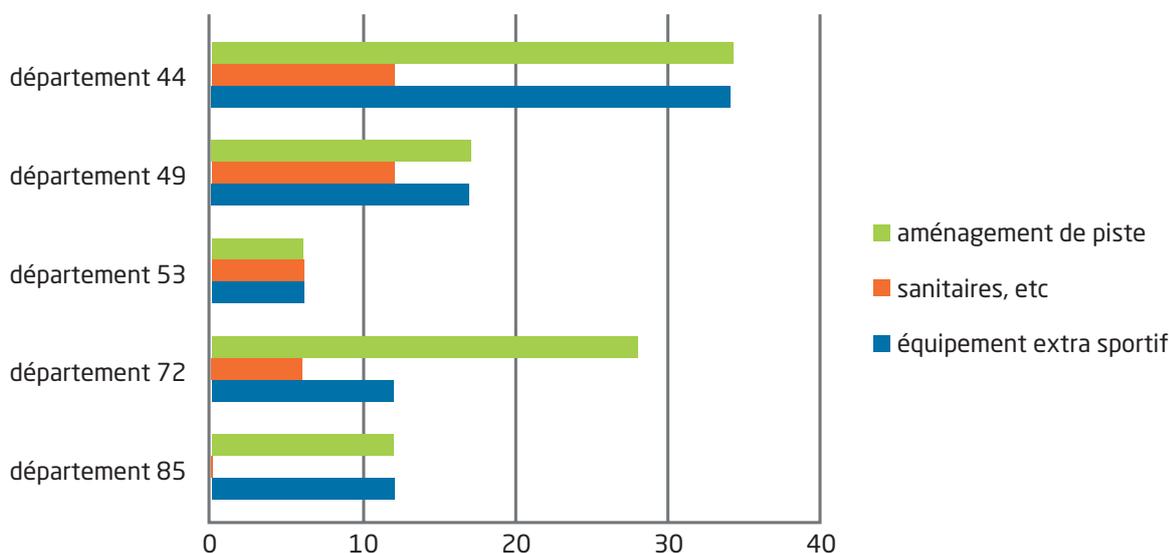
- réfection des enrobés sur les pistes de vitesse existantes ;
- adaptation aux normes des fédérations internationales.

Dans une analyse par département, nous avons remarqué que ces données se répartissaient de la manière suivante (voir histogramme en bas de page).

Pour compléter ces besoins, un projet ambitieux de création de pistes ovales de courses sur piste serait envisagé, sur les départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne, avec une mutualisation en l'utilisant comme circuit cynophile (course de lévriers).

Ces besoins en équipements permettraient de maintenir nos équipements actuels et d'exploiter ces circuits au maximum donc de pérenniser notre sport et sa pratique.

### Besoins en équipement en % par département en fonction du taux de retours (18 clubs)



# Annexes

## ■ Les présidents de la Fédération française de motocyclisme (FFM) de 1913 à nos jours

- De 1913 à 1926 : René de Knyff
- De 1926 à 1928 : Georges Longuemare
- De 1928 à 1965 : Augustin Pérouse
- De 1965 à 1968 : Roger Bouvet
- De 1968 à 1985 : Jean Lesueur
- De 1985 à 1989 : Hervé Kervella
- De 1989 à 2008 : Jean-Pierre Mougín
- Depuis 2008 : Jacques Bolle



## EPREUVES MOTO ANNONCES SONORES POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

A diffuser plusieurs fois pendant la manifestation et plus particulièrement :

- juste en amont du départ,
- Sur le site sonorisé disposant de la plus forte affluence,
- Dans le paddock,
- Juste en amont du podium de la journée.

### "MESSAGE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME"

**PRESERVER LA NATURE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !**  
Adoptez une attitude respectueuse de la nature et des autres.

**IL EN VA DE LA PERENNITE DU SPORT MOTO**

#### ► Pour les spectateurs

- Jetez les détritrus dans les poubelles mises à votre disposition,
- Respectez les itinéraires indiqués pour vous rendre aux points spectaculaires ou vers les "zones public".
- Stationnez vos véhicules dans les parkings indiqués

#### ► Pour les pilotes

- Installez sous la moto un tapis de protection du sol pour tout ravitaillement ou séance de mécanique,
- Limitez les émissions sonores,
- Récupérez vos détritrus, huiles et liquide de frein et jetez les dans les contenants prévus à cet effet. Ne laissez pas vos pneus usagés dans le paddock,
- Respectez les zones de nettoyage motos quand celles-ci sont identifiées, n'utilisez pas de détergents.

---

**LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME VOUS REMERCIE  
DE VOTRE PARTICIPATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

---

## Réducteurs de bruit



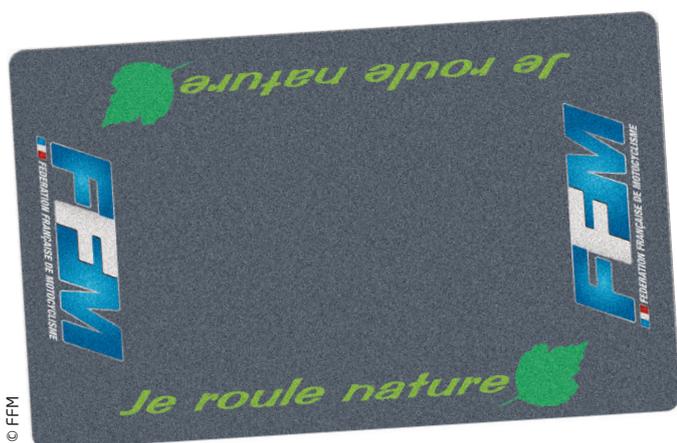
© FFM

## Rubalise éco Ligue motocycliste régionale des Pays de la Loire



© LMR

## Tapis environnemental



© FFM

### Réalisation

en avril 2015  
Région des Pays de la Loire  
Hôtel de la Région - 1, rue de la Loire  
44966 NANTES Cedex 9  
Tél. 02 28 20 50 00 - Fax 02 28 20 50 05  
[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

### Rédaction

Ligue de motocyclisme des Pays de la Loire,  
avec l'appui du cabinet Amnyos

### Crédits photos

Photo de couverture :  
© Fédération française de motocyclisme  
Pages intérieures :  
© Fédération française de motocyclisme (FFM) et  
© Ligue de motocyclisme des Pays de la Loire (LMR)

### Mise en pages

Le Square D. (44)



